

Quoi savoir sur le séjour de votre enfant

PÉDIATRIE

CHUS - HÔPITAL FLEURIMONT

Comment se déroule le suivi de votre enfant?



- L'équipe infirmière vous visitera environ toutes les 30 minutes. Elle tentera de respecter les périodes de repos de votre enfant.
- D'autres professionnels peuvent se joindre à l'équipe selon les besoins (p. ex. : ergothérapeute, physiothérapeute, nutritionniste, psychologue).
- Chaque jour, l'équipe médicale passera dans la chambre de votre enfant pour discuter du plan de soins des prochaines heures. Votre présence est importante afin de nous transmettre vos observations et vos questions.

Comment pouvez-vous participer aux soins?



En tant que parent, vous faites partie de l'équipe de soins!

- Dites-nous tout ce que vous savez sur l'état de santé de votre enfant (médicaments, suivis récents, etc.).
- Exprimez vos besoins et vos préoccupations.
- Signalez toute situation qui vous semble anormale et tout changement de l'état de santé de votre enfant.
- Prenez connaissance des règles en place sur l'unité.

Qui doit consentir aux soins de votre enfant?



Votre enfant peut accepter ou refuser seul des soins et traitements selon son âge et la situation. Informez-vous auprès de l'équipe infirmière.

Comment rendre votre séjour, et celui de votre enfant, plus agréable?



- Selon son état de santé, votre enfant pourra se distraire en regardant un film, en jouant à des jeux vidéo, en coloriant ou en participant aux activités organisées.
- Une cuisinette et un salon des familles sont à votre disposition.

Quoi savoir sur les soins en douceur?



Certains soins pourraient paraître impressionnants pour votre enfant. Pour l'aider à se sentir plus à l'aise, l'équipe de la pédiatrie tentera de rendre ces moments angoissants plus agréables au moyen de :

- **L'hypnose médicale.** Selon sa disponibilité, le personnel infirmier peut diriger votre enfant dans un monde imaginaire.
- **La distraction.** P. ex. : des balles antistress, des objets sensoriels, des bulles, des sons et des lumières.
- **Des moyens pour prévenir la douleur.** P. ex. : le froid, la vibration, des crèmes et de la médication au besoin.

Comment favoriser la sécurité?



- Si votre enfant a 12 ans ou moins, assurez-vous qu'une personne l'accompagne en tout temps.
- Dégagez l'espace autour du lit ou de la bassinette ainsi que l'espace réservé au personnel infirmier.
- Si possible, laissez la poussette et le siège d'auto dans votre voiture. L'espace dans la chambre est limité.
- En tout temps, montez les côtés de la bassinette.
- Restez à l'extérieur de la bassinette (interdiction de s'y asseoir ou de s'y coucher).
- Au besoin, aidez votre enfant dans ses déplacements.

Quelles sont les consignes pour les visiteurs et les visiteuses?



Ayez ces informations en tête avant d'accepter la venue de visiteurs ou visiteuses :

- Limitez les visites si votre enfant se sent moins bien.
- Respectez le temps de repos de votre enfant.
- Limitez la présence de jeunes enfants afin de prévenir la transmission de virus.
- Assurez-vous qu'une personne adulte accompagne les enfants de 14 ans et moins.

Les visiteurs et visiteuses doivent rester à la maison en cas de :

- symptômes de grippe, de gastro ou de fièvre;
- contact récent (10 jours ou moins) avec des personnes ayant la coqueluche, la varicelle ou toute autre maladie contagieuse.

Le personnel n'a pas le droit de confirmer la présence de votre enfant en pédiatrie ou de donner à vos proches des informations sur son état de santé. Ces renseignements sont uniquement donnés aux parents, et ce, en vertu des lois, des politiques et des règlements du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.



Quelles sont les bonnes pratiques pour prévenir les infections?



Lavez vos mains avant et après un soin (p. ex. : changement de couche).



Désinfectez vos mains avec du gel en entrant et en sortant de la chambre de votre enfant.



Assurez-vous que les visiteurs et visiteuses portent l'équipement demandé si votre enfant est en isolement (p. ex. : jaquette, gants, masque).



Le parent qui reste avec l'enfant en tout temps n'a pas l'obligation de porter l'équipement dans la chambre.

Services disponibles à l'hôpital



Services alimentaires

- Cafétéria (située au 1^{er} étage de l'aile 6)
- Casse-croûte (situé au 2^e étage de l'aile 5)



Permis de stationnement payant

Si votre enfant est à l'hôpital pour une longue période, vous pouvez acheter un permis de stationnement pour une période déterminée. Rendez-vous au Service de comptabilité (2^e étage) ou composez le 819 346-1110, poste 14442.



École à l'hôpital

Pour bénéficier du service scolaire, appelez au 819 346-1110, poste 15502.



Soins spirituels

Pour obtenir ce service, appelez au 819 346-1110, poste 14476.



Bénévoles

Les bénévoles peuvent s'occuper de votre enfant pour vous permettre d'avoir un moment de répit. Demandez aux bénévoles sur place ou au personnel infirmier.



Comité des usagers

Pour connaître vos droits ou être accompagné(e) dans votre démarche de plainte, appelez au 819 346-1110, poste 13288 ou écrivez à comitedesusagers.chus@ssss.gouv.qc.ca.



Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Pour formuler une plainte ou une insatisfaction, consultez santeestrie.qc.ca/plainte.

Vous avez des questions?

Toute l'équipe est présente pour répondre à vos questions, vous accompagner et favoriser le rétablissement de votre enfant.

